

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 28 (1940)

Heft: 570

Artikel: Une distinction bien méritée

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263754>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

fessionnelle et leur appui financier. Présidente: M^{me} Pfund-Ramelet.

La section d'évacuation prépare des aides qui accueilleront les évacués, leur donneront les premiers soins, si besoin est, et les dirigeront dans les logements qui leur seront assignés. Présidente: M^{me} Paschoud, directrice de l'Ecole Vinet.

La section du vestiaire mettra en état les habits qui seront recueillis, afin d'avoir une réserve pour les besoins qui pourraient se faire sentir. Présidente: M^{me} Schobert.

La section d'aides à la campagne prévoit l'organisation du travail par les écoliers des classes citadines. Cette lourde tâche a été confiée à M^{me} Piguet-Ramuz.

Le travail accompli par les différentes sections de l'E. P. F. indique le but de cette organisation, sur le plan pratique et matériel. Mais elle en a un autre encore. Je dirai même qu'il est le premier: celui de former des femmes conscientes de leur devoir, capables de prendre des responsabilités et d'accepter une discipline.

En Suisse tout particulièrement, où nous sommes peu nombreux, par rapport à l'effectif humain d'autres nations, le développement et la multiplicité des compétences peuvent contribuer à augmenter le petit nombre que nous sommes. Dès lors, chaque citoyen et chaque citoyenne suisse, qui augmente ses possibilités et ses capacités de travail, augmente, du même coup, le potentiel de vitalité de notre pays.

La femme suisse qui a grandi dans les écoles claires de son pays, qui a conquis la santé et la force sur ses pentes neigeuses et ses plages ensoleillées, qui a bénéficié de toutes les institutions dont on entoure chez nous l'enfance et l'adolescence, s'approprie à affirmer sa reconnaissance et son attachement par des actes conscients et graves.

E. PFUND-RAMELET.

Une distinction bien méritée

Nous sommes heureuses d'apprendre que M^{me} Rosa Neuenschwander, si connue dans tous les milieux féministes suisses, comme directrice du Bureau bernois d'orientation professionnelle, pré-



Ouïché Mouvement Féministe

M^{me} R. Neuenschwander

J'ai parlé de la maîtresse. Reste Pierre, l'ouvrier citadin, de passage dans la région, avec un groupe de monteurs-électriciens. Blanche le rencontre à l'assemblée du village, dans la cohue tournoyante de son premier bal. Comme elle demeure assise à l'écart, silencieuse et timide, heureuse du plaisir des autres, gardant sur ses genoux tous les objets gagnés aux baraques foraines par son amie, le jeune homme s'approche d'elle:

C'était un grand garçon mince et très beau; il portait, posée sur le coin de l'œil, une jolie casquette assortie à son costume clair. Sa cravate brillait sur une chemise bleue, et ses chaussures lui faisaient le pied très élégant... Devant la glace, il enleva sa casquette, et Blanche aperçut, séparée par une impeccable raie sur le côté, une extraordinaire chevelure blonde. Il était beau vraiment, il l'était en dépit de tout, par-dessus tout, et c'est cela qui la bouleversa.

— Ils ont rien de retard quand même, dans ce patelin-là; on se croirait au temps de ma bis-aïeule, marmotte le jeune homme en guise d'entrée en matière.

La jeune fille ne comprend ni ce qu'il dit, ni que c'est à elle qu'il s'adresse... mais elle est la victime désignée.

... de cette époque datèrent ses malheurs... Pierre était vaniteux, bête, banal, dit encore l'auteur, mais l'amour de Blanche savait être le plus fort. Il redonnait sa pureté à ce qui en avait manqué; il créait beaucoup d'espace autour de lui, beaucoup de rêve, beaucoup de grandeur.

La fillette ne se rend même pas compte qu'elle fait mal en rejoignant chaque soir son amoureux dans le fossé. C'est seulement un jour que le maître l'a suivie et l'arrête d'un

sident de l'Association cantonale des femmes bernoises, ancienne présidente du Comité directeur de la célèbre « Saffa », etc., vient d'être nommée membre de la Société économique d'utilité publique du canton de Berne. C'est la première fois que, depuis la fondation de la Société en 1759, cet honneur échoit à une femme ! et le choix ne pouvait être meilleur.

Nous disons ici à M^{me} Neuenschwander toutes nos vives félicitations, en la remerciant du bel exemple de dévouement au bien public et aux causes d'intérêt général qu'elle a toujours donné à toutes les femmes.

Le suffrage féminin au Grand Conseil neuchâtelois

Ainsi que le *Mouvement Féministe* l'a déjà annoncé, la motion Brandt concernant le vote des femmes en matière communale, qui devait être discutée par le Grand Conseil neuchâtelois dans sa session de printemps, a été ajournée. La question du renvoi se posa dès que l'on sut que le Grand Conseil, en raison des circonstances extérieures (c'était le 20 mai...), projetait de liquider son ordre du jour en une demi-journée. Certains partisans du suffrage féminin préféraient attendre, plutôt que d'exposer la motion à une discussion écourtée et à un vote hâtif. Cependant, l'examen des comptes et de la gestion s'étant prolongé, une seconde séance fut nécessaire le 21. Ce jour-là, M. Losey (rad.), signataire de la motion, tout en faisant un ardent plaidoyer en faveur de cette réforme qui, dit-il, serait d'élémentaire justice, demanda l'ajournement dans l'intérêt même de la cause, tout devant, pour le moment, être subordonné à la défense nationale.

Là-dessus, les avis de nos partisans se divisèrent: M. Brandt s'opposa au renvoi, « qui se sent un peu de l'esprit de panique ». Il est urgent, précisément en ces heures émuantes, d'accorder aux femmes suisses, qui se dévouent et se dépensent, un droit que l'on accorde aux étrangers. Le monde de demain nous apportera des réformes plus vastes et plus profondes, dont celle-ci ne serait qu'un modeste acheminement.

M. Niedermann (lib.), autre signataire de la motion, ne voit pas de motif d'en renvoyer la discussion. Il n'est pas nécessaire que la votation populaire intervienne dans un avenir rapproché. Ce qui importe, c'est que le Grand Conseil se prononce, et rien n'empêche qu'il le fasse immédiatement.

M. Béguin (P. P. N.) s'oppose aussi à l'ajournement. Il est inadmissible de refuser aux femmes neuchâteloises un droit qui est accordé aux étrangers et aux « saouillons » (sic).

Le Conseil d'Etat intervient par son président, M. E. Béguin, qui appuya l'ajournement, se fondant sur le fait (décidément, il faut faire flèche de tout bois) que les suffragistes elles-mêmes avaient renvoyé leur Assemblée, qui aurait dû se tenir à Neuchâtel les

28 et 29 mai (comme si cette décision avait eu d'autre raison que les difficultés des longs voyages avec l'horaire de guerre des C.F.F.).

Finalement, par 37 voix contre 26, l'ajournement fut accepté. L'avenir dira si cette décision nous sera favorable. Ce qui est certain, c'est qu'un grand nombre de députés, qu'il est impossible d'évaluer exactement, étaient bien disposés à notre égard. Révolu, le temps des sottises plaisanteries, sinon celui des perfides et ridicules compliments à l'eau de rose ! La gravité de l'heure ébranle les préjugés caducs; les esprits évoluent. Peut-être la propagande faite par l'Association cantonale pour le Suffrage y a-t-elle contribué; on nous rend cette justice qu'elle a été menée en toute objectivité. La presse, débordée par l'actualité (bon prétexte pour certains journaux), ne pouvant faire une large place à une polémique, nous nous sommes plutôt adressés directement aux députés, puisque aussi bien c'était leur opinion seule qui importait. Tous reçurent une lettre détaillée motivant notre revendication. Les signataires de la motion furent spécialement documentés; nous leur fîmes tenir en particulier des extraits d'anciens procès-verbaux du Grand Conseil datant des premières années de la République, à l'époque où il s'agissait d'établir les droits des citoyens: chapitre d'histoire étonnamment actuel, montrant qu'en démocratie, tradition ne signifie pas immobilisme.

Tout ce travail n'est certes pas perdu. A l'égard du public, non plus, notre action ne restera pas vaine: des sympathies inconnues se sont révélées; il en a surgi de nouvelles; bon nombre se sont affirmées de façon tangible par des souscriptions qui représentent souvent de réels sacrifices. Le temps travaille pour nous, et il y travaillera d'autant plus que nous saurons mieux employer celui qui nous reste. Le délai d'ajournement n'a pas été fixé, mais nous connaissons trop l'ardeur et la décision de M. Brandt, nous avons assez de confiance dans les députés de tous les partis qui soutiennent sa motion, pour être assurés qu'il n'ira pas au delà de la session de novembre.

Nous saisissons cette occasion de remercier toutes les suffragistes romandes et confédérées de leur précieux appui, et de leur rappeler discrètement (ou indiscrètement...) le numéro de notre compte de chèques postaux: IV, 2589 !

IN MEMORIAM

Mme Soutter-Chausson

Les féministes d'Aigle viennent de faire une grande perte par la mort, survenue le 18 mai, de M^{me} Soutter-Chausson, une personnalité de grande valeur, une femme aux opinions courageuses, qui savait affirmer son point de vue en restant douce et calme.

M^{me} Soutter-Chausson a eu, sa vie durant,

une activité multiple et toujours bienfaisante. Il n'est à Aigle œuvre d'utilité publique de bienfaisance qui n'ait bénéficié de son travail et de ses capacités. Elle était un membre fort actif de l'Union des Femmes d'Aigle, qu'elle présidait depuis nombre d'années, avec laquelle elle s'occupait de l'éducation civique des femmes, de l'infirmerie, de l'œuvre de la layette et du trousseau, des ventes paroissiales, et plus récemment de la lessive de guerre d'une importante unité. Elle était vice-présidente de la Fédération des Unions de Femmes, où ses avis étaient fort appréciés.

M^{me} Soutter faisait également partie du groupe

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds,

Colombier, Les Ponts-de-Martel,

mai 1940.

Monsieur le Président, Messieurs les Députés,

Pour la seconde fois, le Grand Conseil neuchâtelois est appelé à discuter le problème du vote des femmes. En 1919, il avait adopté sans restriction le principe du suffrage féminin. Non moins bien disposés que vous devanciers, en 1935, vous avez, Messieurs, pris en considération la motion Brandt, qui se borne à réclamer pour nous le droit de vote et d'éligibilité en matière communale. Nous sommes heureuses de vous en témoigner notre gratitude, espérant que la discussion qui se prépare donnera au Grand Conseil l'occasion d'examiner à nouveau avec bienveillance et d'une façon approfondie la question qui nous tient à cœur.

Depuis que la votation populaire a repoussé, en 1919, la réforme qui lui était proposée, vingt ans ont passé. Pendant cette période, et par la force des choses, les femmes ont été entraînées à participer toujours davantage à la vie publique, voire à l'activité militaire. Elles l'ont fait de bon gré. Le moment est venu d'en tirer les conséquences en leur conférant, dans une mesure limitée, la qualité de citoyennes. Ne méritent-elles pas la confiance qui est accordée aux étrangers par la loi ? Permettre à ceux-ci d'exercer dans la commune des droits que l'on refuse aux femmes de chez nous, ce n'était peut-être qu'une anomalie, tant qu'elles ne paraissaient guère s'en soucier. Mais, maintenant qu'elles les demandent avec insistance, ce serait une injustice flagrante et une cruelle offense. Et que l'on ne dise pas que ces droits leur sont indifférents: s'il en est ainsi pour un certain nombre, d'autres en ont compris la valeur, autant pour l'ensemble du pays que pour elles-mêmes. Il nous paraît affligeant que les femmes ne puissent consacrer à la patrie que le travail de leurs mains, au lieu d'y vouer toutes leurs capacités. Si trop d'entre elles se contentent de ce rôle, il appartient à l'élite des citoyens de les faire sortir de leur inertie, et cela en les revêtant de droits nouveaux.

« Cela se ferait au détriment des employés et ouvriers du sexe masculin. — Nous ne voyons pas le rapport qu'il y a entre les droits civiques et la situation économique du pays, qui dépend de tous autres facteurs.

« Le moment est mal choisi », dit-on à Genève, — Vain prétexte; si une réforme est bonne en soi, elle l'est précisément dans les temps troublés

ainsi que de ce qui avait été mille fois plus vain encore. De son amour, rien ne subsistait plus que cet écoulement monotone des souvenirs tristes dans son cerveau fatigué. Comme ce mal était étroit, serré, étouffant, comme la plainte de tout son être torturé peinait à se dégager! Rarement il parvenait à s'échapper de sa bouche, ce grand cri désolé de ceux que l'amour a ainsi réduits.

Ah! ne plus penser! Enfin, Blanche se confie à Simone:

Plus rien ne m'intéresse à présent et j'aimerais autant mourir tout de suite. Si tu savais comme ma tête est lourde. J'y pense toute la journée; jamais ça s'arrête et c'est toujours les mêmes choses qui me reviennent. Souvent je pense que je vais devenir folle. Ça m'est égal à présent qu'il soit parti, si seulement je pouvais m'empêcher de penser rien qu'à ça tout le temps.

Hélas! Comme dans la vie, Blanche ne mourra pas. Ce serait encore trop beau et trop facile. Elle portera sa peine six ans... et puis elle épousera un brave garçon qui l'aime et qui la rendra heureuse, si tant est qu'elle puisse l'être encore. Les rouages sont rajustés, mais c'est le ressort qui est brisé.

« Peut-être, lui demande son fiancé, peut-être que ça ne te fait pas plaisir de te marier avec moi? — Si, ça me fait bien plaisir, au contraire », répond doucement la jeune fille.

Et Raymonde Vincent de bien marquer la différence de qualité entre les êtres. Sans y insister, elle oppose son héroïne à M^{me} Martin, la mère de Simone, « cette femme tranquille qui n'avait jamais connu une joie ou une peine qui fussent des millions de fois plus fortes que la volonté. Cette femme, qui avait ignoré le moment où l'élan de l'amour est

dans la plus petite pensée, dans la plus courte prière ».

Elle montre aussi ce dessèchement, ce repliement des vieillards sur eux-mêmes. « C'est l'usure... il n'y a rien à faire à cela, puisque le temps, au lieu de combler l'abîme que l'indifférence met entre les êtres et les choses, l'aggrave au contraire. »

Mais en voilà assez pour que mes lecteurs puissent se faire une idée tant du style que de la qualité d'âme et d'intelligence de l'auteur. Qu'on me permette cependant deux ou trois citations encore, trop précieuses, trop caractéristiques pour être négligées. Il s'agit d'un garçon qui passe sur la route et qui traduit sa joie « en faisant avec sa bicyclette de brusques embardées à chaque fois qu'il rencontre l'ombre épaisse d'un arbre ». Il s'agit aussi « de ce besoin inépuisable d'un autre être, qui vous donne à la fois l'impulsion de la vie et l'idée de la mort ». Ailleurs, l'auteur parle « de ce poids, de ce dégoût, de ce trouble que l'on éprouve quand les choses du cœur se défont ».

Je voudrais relever aussi la poignante vérité du chagrin de cette mère, la maîtresse des Aubris, qui, soudain, devant sa fille morte, se révolte contre la destinée, et « se met à crier tous ses secrets, tenus si soigneusement cachés dans son cœur jusqu'à ce jour, exprès pour que ceux qui se trouvent là l'entendent ». Chagrin qui s'oppose à celui du père Aimable (*Campagne*), si terriblement silencieux lorsqu'il reçoit la lettre d'une écriture inconnue, l'annonce de la mort de son fils, tué à l'ennemi. « Cette fois, dit-il, c'est arrivé. » Il ne pleura